



ARCHIVES DAVID MARCHON

## LES PLANCHETTES

### Brunch santé de l'Association Parc naturel régional du Doubs

Afin de découvrir comment allier plaisirs de la table, promotion de la santé et préservation de l'environnement, la population est conviée dimanche 11 novembre aux Planchettes à un brunch santé organisé par l'Association pour le Parc naturel régional du Doubs. Au programme: produits régionaux de saison, balades nature et patrimoine et convivialité. Inscriptions jusqu'au 2 novembre au tél. 032 889 76 20 ou par courriel à pnr.doubs@bluewin.ch /comm

## PROMOTION

# Pour l'Unesco, les Montagnes s'affichent sur un calendrier

Après l'année Art nouveau, l'année Unesco. Afin de permettre à la population de redécouvrir le patrimoine urbain du Locle et de La Chaux-de-Fonds, les deux villes ont édité un calendrier original pour l'année 2008.

SYLVIE BALMER

Le 21 décembre prochain, la candidature des villes du Locle et de La Chaux-de-Fonds au patrimoine mondial de l'Unesco sera officiellement déposée à Paris. Afin d'associer la population des Montagnes à ce projet porteur, un calendrier, rassemblant des images des deux villes, a été édité.

Une première pour Le Locle, qui n'a jamais prêté ses paysages et ses rues à un calendrier, contrairement à La Chaux-de-Fonds où le principe a été instauré il y a déjà 20 ans. Une initiative très appréciée. «La population peut redécouvrir les paysages qu'elle a tous les jours sous les yeux et qu'elle ne voit plus», a expliqué Jean-Daniel Jeanneret, chef du projet de la candidature Unesco.

«Cette candidature n'est pas l'émanation de doux rêveurs ou d'une autorité trop ambitieuse», a-t-il insisté. «Nous espérons qu'au travers de ce calendrier, les habitants seront fiers de leur



UNESCO Le calendrier horloger a été présenté hier, dans la rue du Crêt-Vaillant, un lieu emblématique, symbole de l'horlogerie. Le seul quartier à avoir échappé aux multiples incendies qu'a connus Le Locle. (CHRISTIAN GALLEY)

passé horloger, un passé porteur d'avenir»

Pour mémoire, 851 biens sont inscrits sur la liste à ce jour. Tous ne sont pas aussi prestigieux que le Mont-Saint-Michel ou le Taj Mahal. En effet, ce n'est ni la renommée d'un site, ni son côté pittoresque qui en font l'intérêt, mais sa qualité de témoignage particulièrement significatif. La Chaux-de-Fonds et Le Locle peuvent prétendre à ce statut, à l'instar du complexe sidérurgique de Völklingen, en Allemagne, site inscrit en 1994. Pour la conseillère communale Florence Perrin Marti, en charge de l'urbanisme en ville du Locle, l'inscription permettra de faire reconnaître, «et ce dans le monde entier, un patrimoine qui semblait encore austère jusqu'à aujourd'hui».

La conceptrice, Aline Henchoz, a imaginé une formule originale pour ce calendrier, où les images ne sont pas associées à un mois en particulier. «On sera libre, pourqu'il pas, de choisir un paysage enneigé pour illustrer le mois d'août», a-t-elle expliqué. Chacune des 20 photos peut être détachée et envoyée aux quatre coins du monde. Tiré à 1200 exemplaires, le calendrier est disponible, au prix de 20 francs, dans les offices de tourisme, les musées et bibliothèques des deux villes, ainsi que dans les librairies Méridienne et Payot à La Chaux-de-Fonds et à l'Hôtel de ville du Locle. A noter également des points de vente dans deux kiosques, Espacité à La Chaux-de-Fonds et chez Simone Favre au Locle. /SYB

«Cette candidature n'est pas l'émanation de doux rêveurs ou d'une autorité trop ambitieuse»

Jean-Daniel Jeanneret

## >>> SPÉCIAL MODHAC

# Jean Studer coupe son tout premier ruban

«Quand j'étais plus jeune, je m'interrogeais sur l'activité de ces gens qui coupent les rubans...» Hier, le conseiller d'Etat Jean Studer a pourtant coupé celui de Modhac. Et comme pour se disculper d'être dorénavant un pont, il a fait remarquer à la tribune officielle que c'était son premier vrai ruban inaugural. Vrai de vrai. L'anecdote valait aussi pour dire son plaisir d'être à La Chaux-de-Fonds, une ville avec laquelle il avoue avoir des atomes crochus. En particulier depuis qu'elle a soutenu son projet de police unique... Plus sérieusement, Jean Studer a salué la collaboration exemplaire entre les deux foires expositions neuchâtelaises, Modhac en Haut et le Salon Expo en Bas. Pour lui, elle rejoint la volonté du Conseil d'Etat de «redonner à ce canton une force intérieure». La démarche passe par des restructurations, dont plusieurs sont en route: regroupement par exemple des SI des villes (Sirun) et – c'est nouveau – rapprochement des usines d'incinération Cridor et Saïod, le tout vendu sur fond de RUN et de Transrun bien sûr.

Dans le grand restaurant de

Modhac, c'était à croire que l'ouverture de la foire est la tribune de l'automne. L'actuel président du Conseil communal chaux-de-fonnier, Laurent Kurth, a aussi fait le tour des enjeux du moment, mais au rayon local. Au passage, il a eu le joli mot de «pâturage technologique» pour dessiner le Crêt-du-Locele en devenir. Quant aux commerçants, il leur a affirmé que le Conseil communal leur accorde «toute l'attention qu'ils méritent». A ses yeux, le petit commerce redevient d'ailleurs plus attrayant, en particulier sur le Pod. Il emploie 1200 personnes, un chiffre en augmentation qui représente les deux tiers des postes de la branche y compris les grandes surfaces.

Le point de vue de Serge Vuilleumier, le président de Modhac, était légèrement différent. «La concurrence journalière entre petits commerçants et grandes surfaces devient de plus en plus féroce», a-t-il dit. Bon vendeur, il a qualifié Modhac de



INAUGURATION Le conseiller d'Etat Jean Studer, heureux d'être à La Chaux-de-Fonds pour lancer Modhac. (CHRISTIAN GALLEY)

vitrine qui témoigne de l'esprit d'innovation nécessaire des petits commerçants. Et il a appelé du pied ceux du Locle, qui n'ont plus leur foire Expol, à grimper sur le même train.

Entre deux bouchées de pain surprise, c'est pourtant l'incontournable reporter Klopfenstein (alias Vincent Kohler) qui a été

le plus applaudi par le parterre fleuri d'invités, avec sa lecture d'un ouvrage supposé à paraître aux éditions Mondo: «Que la Suisse est belle». Têtes de chapitre: «Grütli meine Liebe», «Ô fusil d'assaut adoré» ou «Il faut sauver le soldat inconnu». Rien à voir avec Modhac, mais plus pétillant que le blanc... /ron

## Au programme

- **Aujourd'hui** 14h, défilé de véhicules du SIS devant Polyexpo; 14h-17h, Zabrano le clown; 14h-18h, maquillage d'enfants; 18h-18h45, spectacle du SIS; 19h30-20h, piano bar avec Jean Baumat; 22h15-23h, spectacle du SIS; 22h45-2h, soirée dansante avec l'orchestre Gin Fizz.
- **Demain** 11h30-12h, CDF Dance; 14h-14h30, CDF Dance; 14h-18h, Maquillage d'enfants; 16h, lâcher de ballons pour la 40e édition; 16h30-17h, CDF Dance

## LE LOCLE

# Les petits verres de trop

L'audience a commencé depuis une bonne demi-heure lorsque le prévenu se présente tranquillement dans la salle du tribunal du Locle. «Nous parlions justement de vous», ironise le président Nicolas de Weck. Joël (prénom fictif) comparait pour menaces de mort, voies de fait, injures, scandale en état d'ivresse dans un établissement public, violence et menace contre autorités.

Il risquait une peine de deux mois de prison ferme et 20 heures de travail d'intérêt général, ainsi que la révocation d'un précédent sursis. Il écoperait finalement de 140 heures de travail d'intérêt général assorties d'un sursis partiel, à savoir qu'il n'effectuera que 40 heures, «le reste est suspendu au-dessus de votre tête». Le président s'est montré généreux, tout en soulignant que le comportement de Joël «n'échappe pas à la critique».

Le jeune homme est un fêtard chez qui l'alcool a des effets assez spectaculaires, au grand désespoir du patron d'un bar loclais qui subit régulièrement l'éthylisme de Joël. Un soir de juin, un affrontement entre le tenancier et le jeune homme tourne à la bagarre. «Je buvais un verre avec des copains et le tenancier est arrivé par derrière, m'a pris par les épaules et m'a plaqué au sol. Je ne pouvais plus bouger», se défend Joël. Suffisamment quand même pour répliquer à coups de chaise! La suite se passe au poste de police où Joël, déchaîné, agonit d'injures les policiers présents et menace l'un d'eux de l'égorger s'il le retrouve.

«Je ne me tiens plus quand j'ai bu», plaide Joël, qui avait ce soir-là 1,8 pour mille d'alcool dans le sang, aggravé par des antidépresseurs et anxiolytiques qui ne font pas bon ménage avec l'alcool. Joël affirme qu'il ne se souvient pas de tout, mais que cet épisode lui a servi de leçon. Son avocate insiste sur les projets du jeune homme, qui constitue son dossier pour entrer à l'école d'art et effectue des petits boulots et des stages d'ici là. Le président ne retiendra que les préventions d'injure, de voies de faits et de menaces contre des fonctionnaires, estimant que le patron du bistrot avait eu une attitude agressive. /sab

## En bref

### ■ LA CHAUX-DE-FONDS L'UDC a progressé et non régressé

Contrairement à ce que nous avons écrit dans notre édition du mardi 23 octobre, l'UDC a progressé à La Chaux-de-Fonds et non pas reculé le week-end dernier. Le parti est passé de 25,6 à 25,7% lors de l'élection au Conseil national et, non pas, à 24,6%. Quant aux résultats du POP, ils ne tiennent pas compte des résultats de Solidarités, qui se présentait avec une liste propre en 2003. Le rédacteur responsable a promis qu'il réviserait ses mathématiques électorales d'ici au scrutin communal du mois d'avril prochain. En attendant, il rectifie ses erreurs de calculs. /dad